

Conditions générales de ventes

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations dispensées par Thierry LEMARECHAL - GoProd.

Suite à la commande d'une formation, le client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Article 1. Documents contractuels

A la demande du Client, GoProd lui fait parvenir une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi.

Le client engage GoProd en lui en retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

A l'issue de la formation, une attestation de présence est transmise au Client.

Article 2. Conditions de la formation

Il appartient au client (formations sur site) de vérifier le bon fonctionnement de l'environnement technique des outils utilisés dans le cadre de la formation (salle, ordinateurs, logiciels, vidéo projecteur...). GoProd ne sera pas responsable d'un quelconque dysfonctionnement.

GoProd n'encourt aucune responsabilité pour tous dommages directs ou indirects découlant notamment de l'usage des postes, du réseau et/ou d'internet et/ou de virus.

Nous insistons sur la nécessité du respect des compétences et/ou expériences requises qui permettent de profiter pleinement des formations dispensées.

Article 3. Prix, facturation et règlement

Les prix sont en franchise de TVA. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité. Lors de la commande, le client versera un acompte de 50 %.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte.

En cas de retard de paiement, les sommes restant dues porteront intérêt de plein droit et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, au taux de 2 % le mois, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. En tout état de cause, tout client en situation de retard de paiement sera de plein droit débiteur à l'égard de GoProd, d'une indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement (Article D.441-5 du Code de Commerce).

Article 4. Règlement par un OPCA

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande
- De l'indiquer explicitement lors de sa demande de formation
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA qu'il aura désigné

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Si GoProd n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Article 5. Annulation

Toute annulation ou report d'inscription de la part du Client doit être signalée et confirmée par écrit. Toute annulation intervenant moins de 10 jours calendaires avant le début du cours donne lieu à une facturation du montant intégral du cours.

Pour sa part, GoProd se réserve la possibilité d'annuler un stage en cas de force majeure (maladie, accident ou de problèmes techniques). Dans ce cas, une nouvelle date sera proposée aux stagiaires. De plus, les éventuels frais de déplacement et d'hébergement engagés ne seront pas remboursés.

Article 6. Responsabilité

GoProd s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont il dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens.

GoProd ne pourra en aucun cas être déclarée responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, consécutif ou non, causé directement ou indirectement par les prestations fournies, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de bénéfice, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données ou fichiers du client, ainsi que toute action émanant de tiers. Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de GoProd, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre des prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de formation concernée.



Article 7. Attribution de compétences

Les contrats émis par GoProd sont soumis au droit français. Tous litiges survenant entre GoProd et le client, et qui ne pourraient être réglés à l'amiable, seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Tours quel que soit le siège ou la résidence du client.

Article 8. Refus De Commande

Dans le cas où un Client passerait commande, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), GoProd pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.